

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit	Lampe UV à moyenne pression
N° CAS	Mixte
Utilisation du produit	Lampe ultraviolette (UV)
Restrictions recommandées	Aucune connue
Informations sur le fabricant	Trojan Technologies 3020 Gore Road London, ON N5V 4T7 CA Téléphone : 519-457-3400 Téléphone : 888-220-6118
N° assistance technique	Phone: 866-388-0488
En Amérique du Nord	Phone: 519-457-2318
En dehors de l'Amérique du Nord	

2 Identification des dangers

Dangers physiques	Non applicable aux lampes intactes.
Dangers pour la santé	Non applicable aux lampes intactes.
Dangers environnementaux	Non applicable aux lampes intactes.
Dangers définis WHMIS 2015	
Éléments d'étiquetage	
Symbole danger	Non applicable aux lampes intactes.
Mot indicateur	Non applicable aux lampes intactes.
Déclaration de danger	Non applicable aux lampes intactes.
WHMIS 2015 : Danger(s) pour la santé non classé(s) (HHNOC)	Aucun connu.
WHMIS 2015 : Danger(s) physique(s) non classé(s) (PHNOC)	Aucun connu.
Danger(s) non classé(s) (HNOC)	Aucun connu.
Informations supplémentaires	Aucune

3 Composition / Information sur les composants

Composants	N° CAS	Pourcentage
Mercure	7439-97-6	<0,1
Commentaires sur la composition	*Lampe constituée de verre de quartz contenant du mercure.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

4 Premiers secours

Inhalation	Non applicable aux lampes intactes.
Contact avec la peau	Non applicable aux lampes intactes.
Contact avec les yeux	Non applicable aux lampes intactes.
Ingestion	Non applicable aux lampes intactes.
Informations générales	Les brûlures causées par une surexposition ou des blessures graves causées par un fragment de verre de quartz doivent être traitées par un médecin. Assurez-vous que le personnel médical est conscient du matériel impliqué, et prend des précautions pour se protéger. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (montrez l'étiquette si possible). Montrez cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Évitez le contact avec les yeux et la peau. Garder hors de la portée des enfants. L'exposition à des lampes intactes non alimentées ne présente aucun danger pour la santé.

5 Lutte contre l'incendie

Propriétés inflammables	Ininflammable d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Moyens d'extinction appropriés	Poudre d'extinction, mousse ou eau.
Moyens d'extinction inappropriés	Non disponible.
Dangers spécifiques provenant du produit chimique	Non disponible.
Équipement de protection spécial et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets en cas d'incendie.
Méthodes spécifiques	Utiliser des procédures standard de lutte contre l'incendie et prendre en compte les dangers des autres matériaux impliqués.
Risques généraux d'incendie	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion.
Combustion dangereuse	Peut inclure et ne se limite pas à : Mercure, oxydes métalliques. La lampe n'est pas combustible.

6 Mesures de rejet accidentel

Précautions individuelles, Équipement de protection et procédures d'urgence	Tenir le personnel inutile à l'écart. Ne pas toucher les contenants endommagés ou les matériaux déversés à moins de porter des vêtements de protection appropriés.
Méthodes et matériaux de confinement	En cas de rupture d'une lampe, des mesures appropriées doivent être prises pour contenir l'amalgame mercure. Dans un scénario sec où la lampe ne fonctionne pas, le mercure à amalgame solide peut être facilement capturé. Dans un système à canal fermé ou à canal ouvert, une rupture de lampe à l'intérieur d'un manchon intact peut être facilement capturée. Dans un système à canal fermé ou à canal ouvert, en cas de rupture d'une lampe ou d'un manchon dans un système traitant le débit d'eau, aucune mesure de confinement n'est disponible. Empêcher l'entrée de l'amalgame solide mercure dans les cours d'eau, les égouts ou autres systèmes de captage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Si les lampes sont cassées, aérer la zone où la rupture s'est produite. Prenez les précautions habituelles pour collecter le verre brisé.

Nettoyer avec un aspirateur à mercure ou avec d'autres moyens appropriés qui évitent la génération de poussière et de vapeur de mercure.

N'UTILISEZ PAS UN ASPIRATEUR STANDARD.

Placer les matériaux collectés dans un récipient fermé pour éviter de générer de la poussière.

En cas de rupture de la lampe, des mesures appropriées doivent être prises pour contenir le déversement (amalgame solide de Hg).

Des conseils supplémentaires sur le nettoyage des lampes brisées peuvent être obtenus à :

<http://www2.epa.gov/cfl/cleaning-broken-cfl#instructions>

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les lacs, les cours d'eau, les étangs ou les eaux publiques.

Ne pas contaminer les cours d'eau ou le sol.

Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Ce matériau est un polluant de l'eau et doit être empêché de contaminer le sol ou d'entrer dans les égouts et les systèmes de drainage et les plans d'eau. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Ce matériau est un polluant de l'eau et doit être empêché de contaminer le sol ou d'entrer dans les égouts et les systèmes de drainage et les plans d'eau.

7 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler avec précaution pour éviter la casse.

Assurer une ventilation adéquate.

Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène industrielle dans la manipulation de ce matériel.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.

8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle
US. Valeurs limites de seuil ACGIH Composants

Mercure (CAS 7440-74-6)

Type

TWA

Value

0,025 mg/m³

US. OSHA Tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000) Composants

Mercure (CAS 7439-97-6)

TWA

0,1 mg/m³

Limites d'exposition

L'exposition au mercure n'est possible qu'en raison de la rupture de la lampe, voir la [Section 6](#) ci-dessus.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles techniques appropriés

Utiliser seulement dans de bonnes conditions de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :
Protection des yeux / du visage:

Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de sécurité appropriées avec des protections latérales (ou des lunettes à coques).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Pendant le fonctionnement, la lumière ultraviolette (UV) est un rayonnement non ionisant dont la longueur d'onde est comprise dans la plage de 180 à 400 nanomètres du spectre électromagnétique. L'intensité de la lumière UV dépasse largement les niveaux trouvés dans la nature.

L'exposition peut entraîner des lésions oculaires temporaires ou permanentes, des brûlures de la peau ou d'autres effets graves.

Les personnes travaillant avec un appareil à UV ou dans le périmètre où cet appareil est utilisé peuvent être exposées aux UV si elles n'utilisent pas l'écran et l'équipement de protection individuelle (EPI) appropriés.

Reportez-vous aux manuels du produit et aux étiquettes d'avertissement du produit pour connaître les procédures d'utilisation sécuritaires et l'équipement de protection individuelle.

Protection de la peau :
Protection des mains

Éviter le contact avec la peau. Portez des gants de protection. Utilisez un fournisseur réputé. Si le verre est brisé, utiliser des gants de protection anti-coupure pour éviter les blessures.

Autres

Les intervenants en cas d'urgence devraient porter des vêtements et des chaussures imperméables lorsqu'ils réagissent à une situation où un contact avec le mercure liquide est possible.

Se laver les mains IMMÉDIATEMENT s'il se produit une fuite de mercure.

Les vêtements contaminés doivent être changés immédiatement et jetés de façon appropriée.

Protection respiratoire

Lorsque les limites d'exposition peuvent être dépassées, utiliser un respirateur NIOSH approuvé.

Risques thermiques

Non applicable

Considérations générales de sécurité et d'hygiène

Des rayonnements ultraviolets sont émis par les lampes. Utilisation d'une protection oculaire et cutanée approuvée pour bloquer le rayonnement UV. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielle.

9 Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Article (solide)
Couleur	incolore
Forme	Tube de quartz contenant du mercure et d'autres métaux
Odeur	Inodore
Seuil d'odeur	Non disponible
État physique	Solide
pH	Non disponible
Point de congélation	Non disponible
Point d'ébullition	Non applicable
Point d'écoulement	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible
Point d'éclair	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume	Non disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume	Non disponible
Pression de vapeur	En cas de rupture, pression de vapeur de mercure : <0,01 mm Hg à température ambiante.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Le mercure est contenu dans un tube de verre et n'est donc pas capable de réagir avec les produits chimiques présents dans l'environnement.
Possibilité de réactions dangereuses	La polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Conditions à éviter	Aucune identifiée pour les lampes intactes.
Matériaux incompatibles	Le mercure est contenu dans un tube de verre et n'est donc pas capable de réagir avec les produits chimiques présents dans l'environnement.
Produits de décomposition dangereux	Aucun identifié pour les lampes intactes. En cas de rupture : Peut inclure et ne se limite pas à : Mercure, oxydes métalliques.

11 Informations toxicologiques

Données toxicologiques		
Composants	Espèces	Résultats des tests
Mercure (CAS 7439-97-6)		
Aigu		
<i>Inhalation</i>		
LC50	Rat	2,3 ppm, 4 heures
LD50		
Non disponible		

Vue d'ensemble des urgences La lampe, constituée de verre de quartz, n'est pas dangereuse dans des conditions normales. Cet article est un article manufacturé. Le mercure dans la lampe est seulement disponible si la lampe est cassée. Veuillez suivre les directives de santé et de sécurité standard pour l'utilisation de ce produit.

Les énoncés suivants ne sont applicables qu'en cas de bris accidentel de la lampe :

Voies d'exposition Yeux, contact avec la peau, absorption par la peau, inhalation, ingestion.

Informations sur les voies d'exposition probables:

Yeux Peut provoquer une irritation

Peau Peut provoquer une irritation.

Valeurs limites de seuil ACGIH US : Désignation de la peau

Mercure (CAS 7439-97-6) Hg Peut être absorbé par la peau.

US. NIOSH : Guide de poche sur les risques chimiques

Mercure (CAS 7439-97-6) VAP Hg Peut être absorbé par la peau.

Inhalation Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion Peut provoquer une détresse gastrique, des nausées ou des vomissements.

Peau Peut provoquer une irritation.

Effets chroniques L'exposition professionnelle à long terme à des concentrations modérées à élevées de mercure (0,035 à 0,1 mg/m³) a entraîné des effets sur le système nerveux et les reins. Une toxicité significative a été observée chez les animaux exposés à de faibles concentrations.

Cancérogénicité Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Cancérogènes ACGIH Mercure (CAS 7439-97-6) A4 Ne peut pas être classé comme cancérogène pour les humains.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Mercure (CAS 7439-97-6) Volume 58 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Mutagenicité Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Effets sur la reproduction Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Tératogénicité

Des études chez l'animal indiquent que l'exposition au mercure pendant la grossesse peut entraîner des changements comportementaux subtils chez la progéniture, en l'absence d'effets nocifs chez les mères.

**Nom des produits
toxicologiquement synergiques**

Non disponible

Signes et symptômes

Les symptômes de surexposition peuvent être des maux de tête, des étourdissements, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

12 Informations écologiques

Écotoxicité

Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques
Composants
Espèces
Résultats des tests

Mercure (CAS 7439-97-6)

Espèces aquatiques

Poisson

LC50 Poisson-chat indien
(Heteropneustes fossilis)

0,099 mg/l, 96 heures

Persistence et dégradabilité

Non disponible

**Bioaccumulation/
accumulation**

Non disponible

Produits chimiques bioaccumulatifs de préoccupation US CWA : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertorié.

Produits chimiques bioaccumulatifs de préoccupation US CWA : Substance répertoriée

**Mobilité dans les médias
environnementaux**

Non disponible

Effets environnementaux

Non disponible

Toxicité aquatique

Non disponible

Coefficient de partage

Non disponible

**Informations sur le sort
chimique**

Non disponible

13 Information sur l'élimination

Instructions pour l'élimination

Les déchets doivent être mis au rebut conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales en matière de contrôle environnemental. Ce matériau et son contenant doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

**Déchets de résidus/Produits
inutilisés**

Non disponible

Emballage contaminé

Non disponible

14 Informations de transport

Numéro ONU

TDG/US DOT :

3506

IMDG/IMO

3506

IATA/ICAO

3506

Remarques TDG/US DOT

Ce produit n'est pas soumis à la réglementation des transports de marchandises dangereuses par route (ADR) basée sur la disposition spéciale 366 (<1 kg de mercure par article).

Remarques IMDG/IMO

Ce produit n'est pas soumis à la réglementation des transports de marchandises dangereuses par mer (IDMG) basée sur la disposition spéciale 366 (<1 kg de mercure par article).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Pour les exemptions de transport, consulter les dispositions spéciales A48, A69 et A191 de l'IATA.

Nom d'expédition de l'ONU

TDG/US DOT

IMDG/IMO

IATA/ICAO

MERCURE CONTENU DANS DES ARTICLES MANUFACTURÉS

MERCURE CONTENU DANS DES ARTICLES MANUFACTURÉS

MERCURE CONTENU DANS DES ARTICLES MANUFACTURÉS

Classe(s) de danger pour le transport

TDG/US DOT

IMDG/IMO

IATA/ICAO

8 (6.1)

8 (6.1)

8 (6.1)

Groupe d'emballage

TDG/US DOT

IMDG/IMO

IATA/ICAO

aucun

aucun

aucun

Dangers environnementaux

Polluant marin :

Non

15 Informations réglementaires

Réglementations fédérales canadiennes

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Annexe I de la LCPE du Canada : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertorié.

Divulgaration des ingrédients du SIMDUT au Canada : Limites de seuil

Mercure (CAS 7439-97-6)

0,1%

Classification SIMDUT

Exempt - Article manufacturé

Administration de la sécurité et de la santé au travail (OSHA)

29 CFR 1910.1200 produit chimique dangereux

No

Réglementations fédérales américaines

Ce produit est un article manufacturé et est exempté.

US EPCRA (SARA Title III) Section 313 - Produit chimique toxique : Concentration de minimis

Mercure (CAS 7439-97-6)

1,0 %

La substance n'est pas admissible à l'exemption de minimis, sauf aux fins des exigences de notification du fournisseur.

US EPCRA (SARA Title III) Section 313 - Produit chimique toxique : Seuil à signaler

Mercure (CAS 7439-97-6)

10 livres (4,5 kg)

US EPCRA (SARA Title III) Section 313 - Produit chimique toxique : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertorié

TSCA Section 12 (b) Notification d'exportation (40 CFR 707, Subpt. D)

Mercure (CAS 7439-97-6)

1,0% Notification d'exportation ponctuelle seulement.

Produits chimiques bioaccumulatifs de préoccupation US CWA : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertorié

US CWA Section 307 (a) (1) Polluants toxiques : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertorié

Liste CERCLA des substances dangereuses (40 CFR 302.4)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertorié

US Air Section 112 (i) Polluants atmosphériques dangereux (HAP) à haut risque : Facteur de poids

Mercure (CAS 7439-97-6)

100

US Air Section 112 (i) Polluants atmosphériques dangereux (HAP) à haut risque : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertorié

Loi sur la qualité de l'air (CAA) Section 112 (r) Prévention des rejets accidentels (40 CFR 68.130)

Non réglementé.

Liste 112 de la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique (CAA) Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertorié

CERCLA (Superfund) quantité à déclarer

Mercure: 1

Loi de 1986 sur les modifications du Superfund et la réautorisation (SARA)

Catégories de danger

Risque immédiat - Oui

Danger différé - Oui

Risque d'incendie - Non

Risque de pression - Pas de

danger de réactivité - Non

AVERTISSEMENT - Ce produit peut contenir des produits chimiques connus par l'État de Californie pour des anomalies congénitales et d'autres problèmes reproductifs.

Règlementation des états

US - California Hazardous Substances (Directeur) : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertorié

États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT): Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertorié

US - Illinois Chemical Safety Act : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertorié

États-Unis - Rapport de déversement en Louisiane : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertorié

US - Michigan Critical Materials Register : Numéro de paramètre

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertorié

États-Unis - Minnesota Haz Subs : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertorié

États-Unis - New Jersey RTK - Substances : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertorié

États-Unis - New York Release Reporting : Substances dangereuses : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertorié

États-Unis - North Carolina Toxic Air Pollutants : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertorié

US - Pennsylvanie RTK - Substances dangereuses : Tous les composés de cette substance sont considérés comme des dangers environnementaux

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertorié

États-Unis - Niveaux de dépistage des effets au Texas : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertorié

États-Unis - Washington Chemical of High Concern to Children : Substance répertoriée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertorié

RTK du Massachusetts - Liste des substances

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertorié

US. US - Pennsylvanie RTK - Substances dangereuses :

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertorié

US. Rhode Island RTK :

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertorié

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur l'inventaire (oui / non) *
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire de la Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)	Oui

* Un "Oui" indique que tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inventaire administrées par le(s) pays

16 Autres informations

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la fiche ont été rédigées en fonction des meilleures connaissances et expériences disponibles actuellement. Les informations contenues dans ce document ont été obtenues de sources considérées comme techniquement précises et fiables. Bien que tous les efforts aient été déployés pour assurer la divulgation complète des dangers du produit, dans certains cas, les données ne sont pas disponibles et sont indiquées. Étant donné que les conditions d'utilisation du produit échappent au contrôle du fournisseur, il est supposé que les utilisateurs de ce matériel ont reçu une formation complète conformément aux exigences de toutes les lois et de tous les règlements applicables. Aucune garantie, explicite ou implicite, n'est faite et le fournisseur ne sera pas responsable des pertes, blessures ou dommages consécutifs qui pourraient résulter de l'utilisation ou de la confiance en toute information contenue dans ce document.

Code NFPA :

(Santé : 1)
(Inflammabilité : 0)
(Réactivité : 0)

Date de publication

15 février 2018

N° de version

01

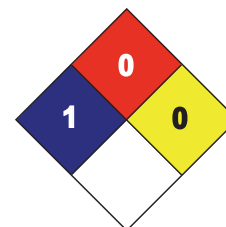
Date effective :

22 avril 2025

Préparé par :

Personnel du fabricant

LÉGENDE	
Grave	4
Sérieux	3
Modéré	2
Léger	1
Minimal	0



Autres informations

Pour une FDS mise à jour, veuillez contacter le fournisseur/fabricant figurant sur la première page du document.

En cas de rupture de la lampe, des mesures appropriées doivent être prises pour contenir le déversement. La rupture de la lampe peut se produire dans plusieurs scénarios, chacun nécessitant une action différente. Dans un système UV en fonctionnement avec canal ouvert ou fermé, le mercure relâché après une rupture de lampe et de manchon sera très difficile à contenir puisque la vapeur de mercure se condensera rapidement, sera diluée et ensuite emportée par le flux d'eau. Veuillez vous référer à la [Section 6](#) ci-dessus : Mesures de déversement accidentel afin de répondre à une rupture de la lampe.